



Procès-verbal de la séance du mardi 20 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 12 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Gérard PÉDRINI.

Présents : 13

Votants : 15

Sont présents (13) : Gérard PÉDRINI, Alice MEYRIGNAC, Sébastien MOREAU, Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI, Christian BOULET, Marie-Paule BRAENDLIN, Fortuné MOURGUES, Emilie QUIOT, Guy BOISSEROLLES, Judith GUITTET, Yannick RENEUVE, Martine PEDULLA

Représentés (2) : Monsieur Sylvain MOLINES par Monsieur Fortuné MOURGUES, Monsieur Alexis MOL par Madame Marie-Paule BRAENDLIN

Secrétaire de séance : Judith GUITTET

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Participait également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale.

Ordre du jour :

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire.

- Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2023
- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du contrat parcours emploi compétences (P.E.C.)
- Marché : acquisition d'un véhicule multifonctionnel d'occasion (fauchage/éparage)
- Inscription et destination de coupes de bois sur les forêts sectionales de la commune d'Ispagnac
- Participation aux transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2020 / 2021
- Questions et informations diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Judith GUITTET est désignée Secrétaire de séance.

MISE À L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance ordinaire précédente, dont le secrétariat était assuré par Monsieur Guy BOISSEROLLES.

Après lecture, ce procès-verbal n'amenant pas d'observation particulière, est adopté à l'unanimité des élus présents lors de cette séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Aucune décision du Maire n'a été prise depuis le Conseil Municipal précédent.

- Récapitulatif des commandes engagées du 30/11/2022 au 20/12/2022 :

FOURNISSEUR	NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT TTC
RABIÉ Jean-Luc	matériel cabinet dentaire	9 200.00 €
BOUTEILLE Laurent	travaux piscine municipale	6 223.20 €
MALBREL	sondage mur église	3 124.80 €
JULIE MERCEY	bulletin municipal 2023	2 788.80 €
GOUBERT	Matériel cuisine/foyer-déjeuner	4 122.83 €
	TOTAL TTC	25 459.63 €

Délibérations du conseil :

FIXATION DES TAUX CONCERNANT LES POSSIBILITÉS D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres emplois remplissant les conditions d'avancement de grade à 100 %.

CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (P.E.C.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif mis en place par l'État pour permettre l'insertion professionnelle des personnes âgées de plus de 50 ans reconnues travailleurs handicapés.

Il rappelle que le précédent contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) était arrivé à échéance au 30 septembre 2022 et que le renouvellement de ce contrat n'avait pas pu se faire faute d'enveloppe budgétaire PEC allouée par la DFEFP.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un accord de principe sur le recrutement d'un contrat parcours emploi compétence de 20 heures hebdomadaires au 28 décembre 2022, pour une durée de 6 mois.

MARCHÉ : ACQUISITION D'UN VÉHICULE MULTIFONCTIONNEL D'OCCASION (FAUCHAGE/ÉPARAGE)

Une subvention DETR 2022 (arrêté préfectoral N°SOUS/PREF/2022-213-020 du 1^{er} août 2022) a été attribuée à la commune d'Ispagnac pour l'acquisition d'un véhicule multifonctionnel d'occasion plus adapté aux besoins de la Commune pour le fauchage et l'éparage. Le taux de la subvention de l'État est de 40% du coût prévisionnel hors taxe. Une consultation a été faite auprès de 4 prestataires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise :

RAYNAL S.A.S.

Pont de Travette

48100 MARVEJOLS

Pour un montant total de :	88 000 € HT	105 600 € TTC
Dont Tracteur :	55 000 € HT	66 000 € TTC
Dont Épareuse :	33 000 € HT	39 600 € TTC

INSCRIPTION ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS SUR LES FORÊTS SECTIONALES DE LA COMMUNE D'ISPAGNAC

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions d'inscription du service bois de l'Office National des Forêts, concernant l'inscription et la destination des coupes de l'état d'assiette 2023 en forêts communales et sectionales relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après et informe le Préfet de Région du motif de report des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après.

Proposition des coupes à inscrire à l'état d'assiette 2023:

Nom de la forêt	Parcelle	Type de coupe 1	Volume total indicatif (m3)	Surf (ha)	Régulée / Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination (à cocher obligatoirement)	
									Délivrance	Vente
FS de faux et ispagnac et voltulorgues	2_r	RGN	326	3.62	CR	2023	2023	2023		

1 : Nature de la coupe : RGN Régénération.

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS** : (cf article L214-5 du CF)

La coupe inscrite à l'état d'assiette 2023 consistait en une coupe définitive de 3,62 ha de la parcelle 2-r en partie Sud de la forêt de Bessède (FS de faux et ispagnac et voltulorgues). Le conseil municipal refuse cette coupe et demande à ce que le programme d'actions soit réévalué sur l'ensemble des parcelles 2 et 3_r afin de procéder dès 2023 à :

- des opérations permettant la mise en sécurité de la N106. Programmé en 2016 mais non réalisée à ce jour.
- une régénération des peuplements de cette parcelle favorisant une diversité d'essences au sein du peuplement et maintenant les bouquets de gros bois sur la crête (Nid de Circaète).
- de proposer des lots d'affouage.

PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2020 / 2021 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision et vote la quote-part communale de **8 007 €** pour l'année scolaire 2020/2021..

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Les points suivants, relatifs aux questions ou informations diverses, sont abordés, sans donner lieu à un vote :

M. le Maire fait part de l'inauguration en date du 20 décembre 2022 à Ispagnac de la ligne "liO Ispagnac/Alès", navette prévue deux fois par semaine (mardi et jeudi).

Une communication doit être faite pour promouvoir ce nouveau service auprès des administrés .

Il indique également de la signature de la convention ORT (Opérations de Revitalisation du Territoire) qui finalise l'étude du projet global de revitalisation de la commune.

Émilie QUIOT indique qu'elle a été interpellée par des administrés sur des problèmes de trous sur la voirie à Molines. La COM COM déjà prévenue, doit venir faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H40.

Judith GUITTET
Secrétaire



Gérard PÉDRINI
Maire d'Ispagnac

